FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSFERT D'HUÎTRES PERLIERES

Loi de Pays N°2017-16 du 18 juillet 2017 réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française.

ACHETEUR		*VENDEUR*	
N° Concession maritime		*N° Concession maritime*	
N° carte de producteur		*N° carte de producteur*	
Ile d'arrivée		*Ile de départ*	

ORIGINE DES HUITRES PERLIERES	***TYPE DE SUPPORT***	***QUANTITE D'HUITRES***	***TAILLE***	*Date souhaitée pour le transfert –* / /
Collectage				
Elevage				*Moyen de transport :*
TOTAL				☐ Bateau : PY :
				☐ Avion : N° de vol

Avis motivé:	***Avis motivé:***
Avis du maire de l'île de départ	**Avis du maire de l'île d'arrivée**

Signature du demandeur :

Récépissé : Agent : **Date :**

AVIS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES MARINES ET MINIERES

Le Directeur Cédric PONSONNET	**NOTE IMPORTANTE** : (dans le cas d'un avis favorable) Il est fortement conseillé au perliculteur de l'île d'arrivée, de procéder dans l'île de départ, avant le transfert, au détroquage et au nettoyage des huîtres perlières suivi d'un traitement à l'eau sursalée pour éliminer anémones et ascidies « remu uouo ». Immerger les 30 mn dans 100 litres d'eau de mer additionnée de 12 kg d gros sel. Sortir et les laisser 1 heure 30mn à l'air libre et à l'ombre. Puis les rincer dans le lagon avant de procéder au transfert.